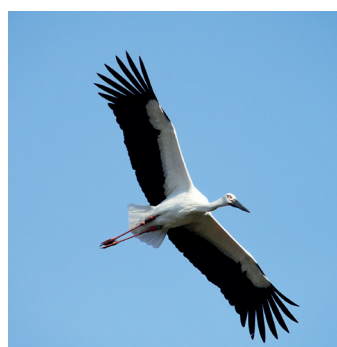




PERSPECTIVES LOCALES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020.

Un complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique





Convention on
Biological Diversity



Perspectives locales de la diversité biologique – Résumé et conclusions est une publication en libre accès, soumise aux conditions de la licence Creative Commons Attribution 3.0 (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/>). La publication est disponible gratuitement en ligne sur localbiodiversityoutlooks.net. Les droits d'auteur sont détenus par le Forest Peoples Programme.

L'attribution générale des droits d'auteur de la publication ne prime pas sur les attributions de droits d'auteur de chaque image/figure de la publication. Pour toutes les images et les figures qui ne proviennent pas du FPP, le photographe et/ou la source d'origine ont été mentionnés, et les droits d'auteur appartiennent aux auteurs de ces images/figures. Toutes les images restantes © sont utilisées sous licence de Shutterstock.com

Citation:

Forest Peoples Programme, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2016) : *Perspectives locales de la diversité biologique – Résumé et conclusions*. Moreton-in-Marsh, Angleterre.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Forest Peoples Programme

1c Fosseyway Business Centre
Stratford Road, Moreton-in-Marsh
GL56 9NQ, Royaume-Uni

Téléphone: +44 (0)1608 652893 | **Fax:** +44 (0)1608 652878

E-mail: biodiversity@forestpeoples.org

Site web: <http://www.forestpeoples.org>

Le Forest Peoples Programme est une société à responsabilité limitée par garanties (Angleterre et Pays de Galles) reg. n° 3868836, siège social à l'adresse indiquée ci-dessus. Organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni sous le n° 1082158, également enregistrée en tant que Stichting sans but lucratif aux Pays-Bas. Le Forest Peoples Programme est une ONG dotée du statut consultatif auprès de l'ECOSOC des Nations Unies.

Mise en page et conception: Raygun design, Royaume-Uni.

Remerciements:

Perspectives locales de la diversité biologique : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 est publié par le Forest Peoples Programme (FPP) sur la base d'études de cas présentées par des membres du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) de toutes les régions du monde. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et de nombreuses autres organisations ont généreusement consacré leur temps, leur énergie et leur expertise à la préparation de cette publication. Pour une liste complète des remerciements et des références, veuillez consulter le rapport principal *Perspectives locales de la diversité biologique*. La production de cette publication a été rendue possible grâce aux contributions financières de SRC/SwedBio et de l'Union européenne.

Crédits photos de la couverture, en haut à gauche, puis dans le sens des aiguilles d'une montre:

1. Pasang Tshering Sherpa
2. Photo library of Toyooka City, Hyogo Prefecture, Japan
3. Christian Erni
4. IMPECT Association
5. Protesters against Dakota Access Pipeline (DAPL) at Sacred Stone Camp on the Standing Rock Indian Reservation in North Dakota.
Credits: Sacred Stone Camp Facebook Page

6. Koosha Dab, Cenesta
7. Martin Keeley and Mangrove Action Project
8. Maurizio Farhan Ferrari, FPP
9. Michael Webster, Coral Reef Alliance.



Introduction et contexte

En 2010, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique, qui prévoit une feuille de route pour la Décennie de la diversité biologique des Nations Unies (2011–2020) et un cadre mondial d'action sur la biodiversité au sein du système des Nations Unies et des accords environnementaux connexes.

Lors de la 12^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la CDB (octobre 2014), la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (PMDB-4) a été publiée, un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des buts fixés par le Plan stratégique. La Conférence des Parties (COP), dans la Décision XII/1, encourageait également « *les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, selon qu'il convient, à prendre des mesures pour diffuser largement la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et ses conclusions, notamment en ... produisant d'autres produits appropriés pour les différentes parties prenantes et en les rendant accessibles au public* ». Même si les PMDB-4 présentaient plusieurs exemples et initiatives communautaires contribuant au Plan stratégique, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) a décidé que les peuples autochtones et les communautés locales devraient partager leurs propres expériences réussies et leurs difficultés en matière de biodiversité, de conservation et d'utilisation durable, et de développement. Les *Perspectives locales de la diversité biologique* (PLDB) sont le résultat de cette initiative.

Les PLDB sont destinées à compléter les PMDB-4 en présentant les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales au sujet du Plan stratégique et de l'examen à mi-parcours. Elles examinent la signification pour les peuples autochtones et les communautés locales de chacun des cinq buts stratégiques du Plan et des 20 Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et les implications des tendances et progrès récents. Elles donnent un aperçu d'initiatives prises sur le terrain par ces peuples et communautés et des mesures essentielles qui pourraient être appliquées pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre du Plan dans les aspects qui ont trait aux peuples autochtones et communautés locales. Elles sont fondées sur des comptes rendus d'actions réalisées au niveau local ainsi que sur des études de cas présentées par des auteurs appartenant aux peuples autochtones et communautés locales, dont beaucoup jouent un rôle actif au sein de l'IIFB. La plupart du matériel inclus est nouveau et n'a encore jamais été publié.

Ce résumé et ces conclusions sont une adaptation du résumé analytique contenu dans le rapport complet et sont disponibles sous forme de document séparé en anglais, espagnol et français (sur www.localbiodiversityoutlooks.net)

Le rapport complet sur les Perspectives de la diversité biologique est disponible sur : www.localbiodiversityoutlooks.net



Messages principaux

Généraliser et intégrer la diversité biologique et culturelle

La diversité biologique et la diversité culturelle sont intimement liées. La diversité biologique étaye la résilience des écosystèmes et la diversité culturelle étaye la résilience sociale. Ensemble, elles améliorent la résilience générale au changement environnemental et social. Le cadre conceptuel de la biodiversité et des services écosystémiques élaboré par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (*Inter-Governmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* - IPBES) décrit ces relations en termes de système socio-écologique qui fonctionne à plusieurs niveaux temporels et spatiaux. Différentes cultures et différents peuples expriment des concepts similaires de différentes manières. Par exemple, les visions du monde de nombreux peuples autochtones et communautés locales soulignent leur responsabilité de « bien vivre », qui implique de vivre en équilibre avec la nature. La CDB reconnaît ces liens dans ses articles 8(j), 10(c), ainsi que dans l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité n° 18 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020. Les informations contenues dans ce rapport montrent qu'intégrer et généraliser la diversité biologique et culturelle dans tous les aspects de la mise en œuvre du Plan stratégique est essentiel pour parvenir à inverser les tendances négatives actuelles. L'Objectif d'Aichi pour la biodiversité n° 18 sur les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière est transversal et joue un rôle central dans le cadre de cet effort, puisqu'il permet la mise en œuvre de tous les autres objectifs.

Les savoirs traditionnels, les pratiques coutumières et les innovations locales des peuples autochtones et des communautés locales proposent plusieurs approches pour répondre à la forte demande en terres agricoles et à l'effondrement de la pêche sauvage, deux des cinq défis principaux à une mise en œuvre couronnée de succès identifiés par les PMDB-4. Plus généralement, grâce à des systèmes coutumiers d'utilisation des terres et des ressources

et au moyen d'une gouvernance responsable des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), de nombreux peuples autochtones et communautés locales œuvrent au maintien de l'utilisation des ressources naturelles dans le respect de limites écologiques sûres, à la réduction des pressions anthropiques sur les récifs coralliens et d'autres écosystèmes vulnérables, à la conservation d'espèces menacées qui ont une signification culturelle particulière, et à la préservation de la diversité génétique des cultures et des animaux domestiques. En exploitant leurs savoirs traditionnels et les systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles, et à travers des recherches et des actions participatives, les peuples autochtones et les communautés locales ont également apporté des contributions majeures à la consolidation de la résilience socio-écologique contre le changement de l'environnement et en faveur du piégeage de carbone.

À de nombreux égards, la reconnaissance et le respect des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière gagnent du terrain. Par exemple, de nombreuses études confirment l'efficacité des régimes fonciers et des systèmes de gestion des ressources des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion des écosystèmes et la conservation des habitats et de la diversité génétique. Des progrès tangibles ont par ailleurs été accomplis pour rapprocher savoirs traditionnels et savoirs scientifiques sur le terrain, afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles, en partie grâce à l'emploi de technologies innovantes. Cependant, il y a encore des lacunes importantes dans l'intégration des savoirs traditionnels et des systèmes coutumiers dans les processus relatifs au Plan stratégique, et dans la reconnaissance par toutes les parties du rôle des peuples autochtones et des communautés locales pour proposer des approches innovantes aux défis actuels en matière de recul de la biodiversité et des problèmes connexes comme le changement climatique.



Les peuples autochtones et les communautés locales cherchent activement à sensibiliser à la diversité biologique et culturelle à tous les niveaux, et contribuent au flux d'informations bidirectionnel : du niveau local au niveau mondial, et de l'échelon mondial à l'échelon local. Des espaces interculturels et des mécanismes multipartites (comme par exemple le Consortium ICCA (APAC), le Programme conjoint entre la CDB et l'UNESCO sur la diversité biologique et culturelle, et l'Initiative de Satoyama) constituent des occasions de partager les différentes approches et de convenir de la voie à suivre.

Consolider les partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique

Les peuples autochtones et les communautés locales ont un rôle primordial à jouer dans la réalisation générale du Plan stratégique. Avec un plus grand soutien, et grâce à des partenariats, bon nombre de leurs contributions et actions collectives pourraient être étendues et contribuer aux pratiques nationales et internationales. La surveillance environnementale des peuples autochtones et des communautés locales devient une composante de plus en plus importante de la gestion environnementale collaborative, y compris pour le contrôle des espèces exotiques envahissantes (EEE), et des systèmes d'alerte précoce et de prévention des risques. Ces activités, associées à des actions complémentaires visant à tenir les pollueurs pour responsables, comme des campagnes et des procédures litigieuses, ne constituent que quelques-uns des moyens par lesquels les peuples autochtones et les communautés locales peuvent contribuer à mettre en œuvre le Plan stratégique pour la diversité biologique, et compléter les efforts des Parties et des autres acteurs à tous les niveaux. Au-delà du Plan stratégique, les contributions des peuples autochtones et des communautés locales aux Objectifs de développement durable 2030 seront également essentielles pour relever le défi de la création d'un monde juste et équitable où l'humanité vit en harmonie avec la nature, en consommant et en produisant des produits de manière durable. Néanmoins, à ce jour les possibilités de participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus politiques mondiaux et nationaux, y compris aux processus de la CDB, restent limitées. En particulier, de nombreuses Parties n'ont pas encore mis au point de mécanismes efficaces de participation des peuples autochtones et des communautés locales à la préparation des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité, ou de reconnaissance des contributions des peuples autochtones et des communautés locales aux rapports nationaux.

Respecter les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales et garantir des avantages multiples pour tous

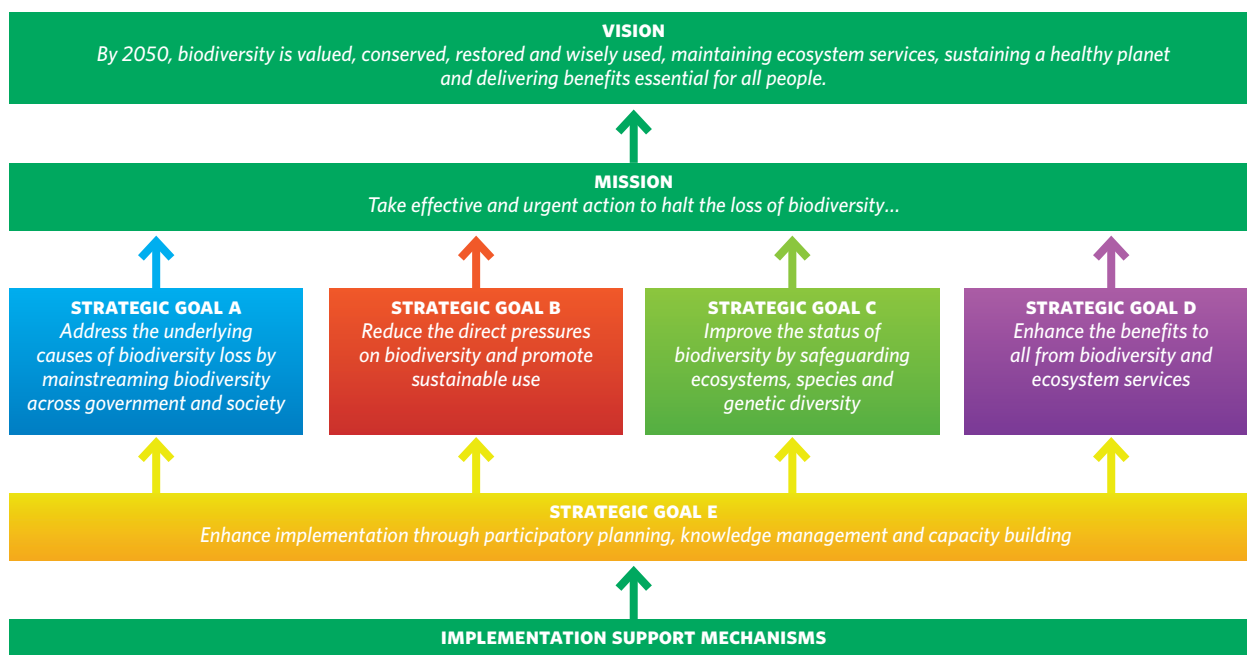
Les peuples autochtones et les communautés locales du monde entier luttent pour défendre leurs droits humains conformément au droit international, y compris leurs droits à leurs terres et ressources ancestrales, et pour répondre aux besoins culturels et de subsistance de leurs terres. Ils continuent d'être victimes de violations des droits humains par ceux qui souhaitent exploiter leurs terres tant à des fins commerciales qu'au nom de la conservation, lorsqu'elle est imposée par le haut sans tenir dûment compte des questions d'équité et de participation. Des mesures urgentes doivent être prises pour faire respecter les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales conformément au droit international, pour contrer la hausse du nombre d'assassinats de défenseurs de l'environnement et des droits humains, et pour octroyer une reconnaissance juridique des terres, territoires et ressources des peuples autochtones et des communautés locales. Garantir les droits humains contribue à la protection des écosystèmes et de la biodiversité, et un grand nombre d'études appuient désormais cette affirmation. Par exemple, de nombreuses études confirment que respecter les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales et garantir leur participation pleine et effective aux décisions qui affectent leurs terres, territoires, ressources et savoirs traditionnels, y compris en demandant leur consentement préalable et éclairé, constitue un fondement solide pour garantir des avantages multiples, pas uniquement pour eux, mais également pour la société en général.



Leah Macknak / Office of the Wet'suwet'en

Importance, expériences et principales actions des peuples autochtones et communautés locales et Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020

La section suivante résume l'importance pour les peuples autochtones et les communautés locales de chacun des cinq buts stratégiques du Plan, ainsi que les expériences et contributions des peuples autochtones et communautés locales à chaque but. Elle identifie également certaines actions clés qui pourraient accélérer les progrès vers la réalisation des buts stratégiques, si elles étaient plus largement appliquées. Les informations et conclusions sont fondées sur des récits et des études de cas présentés par des auteurs appartenant aux peuples autochtones et aux communautés locales, et sont complétées et appuyées par du matériel et des données complémentaires.



This diagram shows the structure of the Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020. Progress towards a 2050 Vision is achieved through a 2020 Mission. In turn, the Mission is addressed through five Strategic Goals under which the 20 Aichi Biodiversity Targets are organized, and supported by implementation mechanisms. The Strategic Plan serves as a flexible framework for the establishment of national and regional targets and it promotes the coherent and effective implementation of the three objectives of the Convention on Biological Diversity.



Maurizio Farhan Ferrari, FPP



But stratégique A

Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble du gouvernement et de la société



Importance de ce but pour les peuples autochtones et les communautés locales



S'attaquer aux causes du recul de la biodiversité est crucial pour les peuples autochtones et les communautés locales, parce que le futur de la biodiversité et l'avenir de ces peuples et communautés sont intimement liés. Ensemble, la diversité biologique et culturelle étayent des systèmes socio-écologiques et accroissent la résilience au changement environnemental et social. Intégrer les valeurs relatives à la diversité biologique et culturelle dans tous les aspects de la gouvernance et de la planification est essentiel pour parvenir à contrer les puissants facteurs de recul de la biodiversité.

Expériences des peuples autochtones et des communautés locales et contributions à la réalisation du but

Les peuples autochtones et les communautés locales, avec leurs économies locales diverses, leurs systèmes coutumiers et leurs savoirs traditionnels, offrent des points de vue complémentaires sur les causes du recul de la biodiversité et œuvrent activement pour contrer certains moteurs du recul. Au moyen de plans d'utilisation des terres communautaires et de gestion territoriale, de nombreux peuples autochtones et communautés locales s'emploient à maintenir l'utilisation des ressources naturelles sur leurs terres et territoires dans des limites écologiques sûres. Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent également à l'établissement et à la mise en œuvre de normes de durabilité dans les chaînes d'approvisionnement de produits de base. Des systèmes incitatifs comme la Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) et les Paiements pour les services liés aux écosystèmes (PES) peuvent comporter des avantages ou poser des difficultés aux peuples autochtones et communautés locales. Les systèmes qui prévoient des niveaux adéquats de participation de ces peuples et communautés et qui respectent dûment leurs droits peuvent présenter un bon rapport coût-efficacité pour conserver la biodiversité tout en contribuant simultanément à l'atténuation du changement climatique et au bien-être de la communauté.

Par l'organisation d'événements, la production de matériel écrit et audiovisuel, l'utilisation d'internet et des médias sociaux, et la facilitation du dialogue interculturel, les peuples autochtones et les communautés locales cherchent activement à sensibiliser à la diversité biologique et culturelle à tous les niveaux. Leurs réseaux et forums internationaux, comme le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) et le Portail d'informations

sur les connaissances traditionnelles de la CDB, jouent également un rôle important de sensibilisation à propos des perspectives mondiales en matière de biodiversité parmi leurs membres. Ainsi, les peuples autochtones et communautés locales contribuent à la circulation d'informations dans deux directions : du niveau local au niveau mondial et du niveau mondial au niveau local.

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès si elles étaient plus largement appliquées

- Augmenter l'appui et consolider les canaux de communication pour l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité et à la diversité culturelle, y compris dans le cadre des activités du programme conjoint de sensibilisation de l'UNESCO et du secrétariat de la CDB sur l'importance de la diversité biologique et culturelle et des savoirs, modes de vie et modèles de développement à faible impact des peuples autochtones et des communautés locales.
- Accroître l'engagement dans les dialogues interculturels sur la biodiversité, tout en respectant les différents points de vue et valeurs.
- Intégrer les valeurs relatives à la biodiversité et à la diversité culturelle dans la planification et la prise de décisions, conformément à l'approche de la CDB fondée sur les écosystèmes.
- Établir des mécanismes inclusifs et solides pour un engagement et une participation accrue des peuples autochtones et des communautés locales à la planification du développement durable et à la prise de décisions à tous les niveaux.
- Élaborer des lignes directrices concernant l'utilisation des mesures d'incitation financières et non-financières (y compris l'octroi ou la reconnaissance de droits fonciers et de droits d'accès sûrs) pour garantir le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales et la prise en compte de leurs besoins et perspectives culturelles.
- Développer des partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales afin de mettre en œuvre et de surveiller les normes de durabilité économique, environnementale, sociale et culturelle.
- Élaborer des règlements nationaux contraignants qui complètent les normes volontaires existantes afin de s'attaquer aux facteurs sous-jacents du recul de la biodiversité, entre autres des règlements nationaux portant sur les chaînes d'approvisionnement de produits de base.

But stratégique B

*Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique
et encourager l'utilisation durable*



Importance de ce but pour les peuples autochtones et les communautés locales



Le recul et l'utilisation non durable de la biodiversité ont entraîné de graves difficultés pour les peuples autochtones et les communautés locales, et mettent en péril la survie de ceux qui satisfont leurs besoins quotidiens directement grâce à l'environnement local. La déforestation et l'accès réduit aux ressources forestières ont privé de nombreux peuples autochtones et communautés locales d'une source sûre de denrées alimentaires et de moyens de subsistance. La pêche non durable porte atteinte non seulement à la biodiversité mais aussi à la survie de ceux qui dépendent des ressources aquatiques pour leurs besoins essentiels. La pollution de l'environnement affecte directement la santé et le bien-être de nombreux peuples autochtones et communautés locales et, associée à la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE), elle menace également l'intégrité culturelle et écologique de leurs sociétés, terres et ressources. De nombreux peuples autochtones et communautés locales sont déjà confrontés à de graves effets du changement climatique, et certains ont connu des déplacements forcés à cause de la fonte du permafrost et de la hausse du niveau des mers.

Expériences des peuples autochtones et des communautés locales et contributions à la réalisation du but

Les systèmes coutumiers des peuples autochtones et communautés locales relatifs à leurs terres et ressources offrent un potentiel considérable de contribution aux efforts pour réduire les pressions sur la biodiversité et développer des formes d'utilisation plus durables. Par exemple, les recherches ont montré que les taux de déforestation des forêts gérées par les communautés dans les zones tropicales sont inférieurs à ceux des aires strictement protégées, et que l'autonomie locale dans l'établissement des règles est associée à une meilleure gestion des forêts. De plus, elles ont montré que si les terres sont suffisantes, les cultures itinérantes traditionnelles de l'Asie du sud et du sud-est sont durables, que la gestion traditionnelle des feux est souvent bénéfique pour la biodiversité, et enfin que de nombreux systèmes coutumiers de pêche limitent les quantités et les effets des prises. Les systèmes coutumiers peuvent contribuer à instaurer à plus grande échelle des pratiques plus pérennes axées sur les écosystèmes. Au moyen de leurs systèmes fonciers coutumiers et d'utilisation des ressources et de la protection des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire, les peuples autochtones et les communautés locales œuvrent à la réduction des pressions anthropiques sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables. Ils

limitent par ailleurs les niveaux locaux et mondiaux de pollution en préservant et en améliorant les pratiques agricoles traditionnelles. De plus, la surveillance environnementale exercée par les peuples autochtones et les communautés locales joue un rôle de plus en plus important dans les efforts pour contrôler les espèces exotiques envahissantes, tout comme dans les systèmes d'alerte précoce et de prévention des risques. Comme les campagnes et les procédures en justice, cette surveillance exige des pollueurs qu'ils répondent de leurs actes.

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès si elles étaient plus largement appliquées

- Élaborer des plans et objectifs nationaux et locaux pour la mise en œuvre effective du Plan d'action pour l'utilisation coutumière durable de la CDB.
- Faire participer les détenteurs de savoirs autochtones aux groupes d'experts concernés et inclure des études de cas des actions communautaires dans les rapports et les bases de données de la CDB.
- Améliorer la collaboration entre les détenteurs de savoirs traditionnels et les scientifiques afin d'élaborer des approches innovantes à l'utilisation durable des ressources et à l'atténuation du changement climatique.
- Reconnaître, récompenser et soutenir les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales dans les domaines de l'agriculture, de l'aquaculture et de la foresterie durables, y compris en collaboration avec l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM).
- Accroître l'appui institutionnel et les financements pour la surveillance environnementale communautaire, y compris la surveillance relative à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la pollution, et les pressions anthropiques sur les écosystèmes vulnérables.
- Fournir un appui technique et financier pour des évaluations participatives des risques et de la vulnérabilité des communautés, et pour des plans d'action d'adaptation communautaires.
- Garantir que les engagements de déforestation zéro protègent les moyens de subsistance et la sécurité foncière des peuples autochtones et des communautés locales.
- Soutenir les appels des peuples autochtones et des communautés locales en faveur de moratoires sur l'extraction non durable et les plantations de monocultures.

But stratégique C

Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique



Importance de ce but pour les peuples autochtones et les communautés locales



La protection des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique correspond pleinement aux priorités des peuples autochtones et des communautés locales, parce qu'elle soutient leurs efforts pour sauvegarder leurs terres et ressources. De plus, de nombreuses espèces menacées ont une signification culturelle pour les peuples autochtones et les communautés locales, alors que la diversité génétique est essentielle pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de bon nombre d'entre eux, en particulier pour leurs systèmes agricoles. Néanmoins, les mesures de conservation continuent d'être trop souvent imposées par le haut, sans prêter attention aux questions d'équité ou aux occasions de participation appropriées. Cela peut entraîner des souffrances extrêmes, par exemple suite à des expulsions forcées et à des déplacements des terres et ressources traditionnelles, à la perte de moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire à cause de l'interdiction des pratiques traditionnelles de chasse et de cueillette, et à la perte de vies humaines, de bétail et de cultures à cause de la multiplication des conflits entre les êtres humains et la nature.

Expériences des peuples autochtones et des communautés locales et contributions à la réalisation du but

De nombreux peuples autochtones et communautés locales gèrent activement leurs terres et eaux coutumières selon des moyens qui permettent de les conserver efficacement. Ces moyens méritent d'être plus largement reconnus et soutenus. Cette relation positive est illustrée par les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire, qui figurent parmi les mesures de conservation de territoires ou aires les plus efficaces et couvrent environ 12 % de la superficie terrestre mondiale. De nombreuses espèces menacées, notamment des espèces emblématiques, sont activement conservées par les peuples autochtones et les communautés locales au moyen de règles et lois coutumières qui orientent et restreignent leur utilisation. Par ailleurs, les communautés sont de plus en plus actives dans la surveillance des espèces menacées et l'identification précoce des problèmes ou menaces. Les peuples autochtones et communautés locales contribuent également au maintien de la diversité génétique, en particulier grâce à leurs pratiques agricoles, qui souvent permettent de tirer d'importantes leçons pour établir des stratégies plus générales de protection de la diversité génétique. Le maintien de la diversité des cultures dans les exploitations agricoles et des espèces sauvages apparentées est étroitement lié à la sécurité alimentaire et à la sécurité des revenus. À cet égard, les femmes autochtones jouent

des rôles particulièrement importants, puisqu'elles prennent souvent des décisions essentielles concernant les variétés de semences à conserver, propager ou éliminer. Les communautés d'éleveurs de bétail (pastoralistes) sont primordiales pour garantir la survie des différentes espèces, contribuant à préserver la diversité génétique des animaux d'élevage et domestiques.

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès si elles étaient plus largement appliquées

- Soutenir la conservation d'aires par les peuples autochtones et les communautés locales en reconnaissant formellement les droits coutumiers dans le droit national, et en reconnaissant dûment les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire et les sites sacrés.
- Améliorer la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB relatif aux zones protégées et réviser les cadres institutionnels et juridiques nationaux en matière de gouvernance et de gestion des aires protégées.
- S'attaquer de toute urgence aux problèmes d'équité et de droits humains relatifs à la conservation (en particulier des aires protégées). Le déplacement des peuples autochtones et des communautés locales de leurs terres et ressources en violation du droit international devrait cesser immédiatement.
- Promouvoir le développement de la surveillance nationale et des mécanismes de résolution des conflits afin de compléter les mécanismes internationaux existants.
- Multiplier les occasions de formation pour les peuples autochtones et les communautés locales et l'engagement auprès des détenteurs de savoirs traditionnels, afin de renforcer l'efficacité des mesures de conservation.
- Accroître le soutien technique et financier à la cartographie communautaire, à la surveillance communautaire et aux mesures de conservation des communautés.
- Améliorer l'appui à la conservation dans les exploitations agricoles et in-situ par les peuples autochtones et les communautés locales, en accordant une attention particulière aux contributions des femmes et au rôle des savoirs traditionnels.

But stratégique D

Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes



Importance de ce but pour les peuples autochtones et les communautés locales



L'amélioration des avantages découlant de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes dépend essentiellement de la reconnaissance juridique des droits fonciers coutumiers, du rétablissement et de la protection des services culturels rendus par les écosystèmes, et de la consolidation de la résilience des écosystèmes. Les peuples autochtones et les communautés locales comprennent les écosystèmes comme étant leurs terres, eaux, ressources et territoires coutumiers, et manifestent donc un grand intérêt pour ces mesures. Concernant le partage des avantages, en particulier lorsque les avantages de la biodiversité dépendent également de l'utilisation des savoirs traditionnels, sa signification est encore plus importante pour les peuples autochtones et communautés locales quand il porte sur leurs droits culturels et de propriété intellectuelle. Les territoires des peuples autochtones et des communautés locales sont souvent exploités de manière non-durable pour bénéficier de services et de produits pour d'autres personnes, entraînant la diminution et la détérioration des ressources avec des effets négatifs sur les peuples autochtones et les communautés locales. De même, de nombreuses initiatives conçues pour protéger les écosystèmes et les stocks de carbone ont limité l'accès des peuples autochtones et des communautés locales à leurs terres ainsi que leur utilisation, ce qui constitue une menace significative pour leur bien-être et réduit à terme la résilience des écosystèmes.

Expériences des peuples autochtones et des communautés locales et contributions à la réalisation du but

Les peuples autochtones et communautés locales du monde entier s'efforcent de protéger, conserver et rétablir la diversité biologique et les écosystèmes sur leurs terres et territoires. Les preuves de l'efficacité de leurs actions sont de plus en plus nombreuses et convaincantes. Certaines actions au niveau des écosystèmes incluent la cartographie territoriale et culturelle de la communauté, la cartographie des vulnérabilités et de la résilience, l'élaboration participative de plans d'utilisation des terres et de plans territoriaux, et la surveillance communautaire afin de faire le suivi des pressions externes, de la santé des écosystèmes et des changements dans l'utilisation des terres. Grâce à leurs systèmes de savoirs traditionnels et de gestion des ressources naturelles, et au moyen de recherches et actions participatives, les peuples autochtones et les communautés locales ont également apporté des contributions majeures à la consolidation de la résilience socio-écologique à la variabilité environnementale et au piégeage de carbone. Les

pastoralistes et les petits exploitants agricoles ont mis au point une série de stratégies pour l'utilisation durable des terres infertiles impropres aux cultures. Concernant le partage des avantages, certains peuples autochtones et communautés locales ont déjà commencé à faire usage du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en vue d'obtenir la reconnaissance de leurs savoirs traditionnels, de tenter d'obtenir une part des avantages découlant des produits commerciaux fondés sur l'utilisation traditionnelle des ressources génétiques, et de développer des protocoles bioculturels. Les peuples autochtones ont également contribué aux plateformes mondiales qui proposent des occasions d'approches collaboratives, comme l'Initiative de Satoyama, qui adopte une approche inclusive et offre des outils pour mieux comprendre et soutenir les espaces terrestres et maritimes de production socio-écologique.

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès si elles étaient plus largement appliquées

- Reconnaître juridiquement les droits coutumiers et fonciers des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres, territoires et ressources, et garantir que le piégeage de carbone et les mesures de rétablissement tiennent dûment compte de ces droits.
- Accroître le soutien apporté aux pratiques des peuples autochtones et des communautés locales qui améliorent la résilience des écosystèmes, rétablissent les écosystèmes détériorés et contribuent au piégeage de carbone et à l'adaptation au climat.
- Étendre les activités de sensibilisation, de partage d'expériences et de renforcement des capacités relatives au Protocole de Nagoya, et élaborer des cadres juridiques nationaux et internationaux pour sa mise en œuvre, avec la pleine participation des peuples autochtones et des communautés locales.
- S'efforcer d'instaurer un dialogue plus approfondi et un respect et une compréhension réciproques concernant les concepts relatifs aux écosystèmes et habitats, services écosystémiques, résilience, changement climatique, compensations de carbone, et partage équitable des avantages.
- Prendre des mesures pour lutter contre la hausse du nombre d'assassinats de défenseurs de l'environnement et des droits humains et garantir que les auteurs soient traduits en justice.

But stratégique E

Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités



Importance de ce but pour les peuples autochtones et les communautés locales

La planification participative constitue une occasion pour les peuples autochtones et les communautés locales de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique de la CDB à tous les niveaux. L'objectif 18, qui appartient à ce but, revêt une importance capitale pour les peuples autochtones et les communautés locales, parce qu'il porte directement sur les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable.



Expériences des peuples autochtones et des communautés locales et contributions à la réalisation du but

Les peuples autochtones et les communautés locales ont beaucoup à apporter à la transposition des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité aux niveaux national et local, et à l'amélioration de leur mise en œuvre à ces deux échelons. Le processus d'élaboration, de mise à jour et/ou de révision des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité au moyen d'une planification participative devrait permettre leur transposition et mise en œuvre, mais dans la pratique le processus laisse beaucoup à désirer. Une récente étude indiquait que seules 20 Parties avaient fait état d'un engagement quelconque des peuples autochtones et des communautés locales dans ce processus, et 34 % des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité ne comprenaient aucune réalisation relative à l'objectif 18. Les progrès dans la réalisation de l'objectif 18 sont insuffisants : la tendance à la perte des savoirs traditionnels a été inversée dans certaines régions, mais la tendance générale est au déclin continu, avec le recul continu de la diversité linguistique, la diminution des occupations traditionnelles et des déplacements à grande échelle des peuples autochtones et des communautés locales.

Sur un plan plus positif, la reconnaissance croissante du rôle des savoirs autochtones et locaux en plus des savoirs scientifiques et des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales (par exemple dans de récentes décisions de la COP sur la mobilisation des ressources) se fait de plus en plus sentir dans les activités sur le terrain. L'évolution rapide des technologies numériques a été significative pour les peuples autochtones et les communautés locales, améliorant grandement leur capacité à vérifier au sol les données issues de la télédétection et des ensembles de données mondiales et nationales. En termes de financements, de nombreuses initiatives des peuples autochtones et des communautés locales bénéficient de sources de financement existantes dans le domaine de la biodiversité, mais les peuples autochtones et les communautés locales ont indiqué que certaines

de ces sources sont difficiles d'accès pour les petites organisations. Par ailleurs, il s'avère dans certains cas que les financements liés à la biodiversité alloués sans consultation et participation appropriées des peuples autochtones et des communautés locales ont des effets néfastes sur ces peuples et communautés, ainsi que sur leurs terres et territoires.

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès si elles étaient plus largement appliquées

- Garantir que des mécanismes nationaux et sous-nationaux efficaces soient instaurés pour la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux processus politiques relatifs au Plan stratégique, y compris les processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, à l'établissement de rapports nationaux, et à la mise en œuvre locale.
- Intégrer le Programme de travail sur la mise en œuvre de l'article 8(j) et dispositions connexes et le Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable et accélérer leur mise en œuvre en intégrant l'objectif d'Aichi n° 18 et en établissant des liens avec tous les autres objectifs d'Aichi dans les processus des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.
- Créer des mécanismes améliorés pour la surveillance systématique des progrès relatifs aux indicateurs de l'objectif 18.
- Fournir un appui systématique, notamment au moyen de financements, à des actions concrètes : pour promouvoir la revitalisation des langues autochtones et des occupations traditionnelles, pour améliorer la sécurité des régimes fonciers, et pour une application effective des savoirs traditionnels et des systèmes coutumiers d'utilisation durable.
- Examiner, en consultation avec les peuples autochtones et les communautés locales, les problèmes liés aux actions collectives et aux moyens d'agréger les données sur les actions collectives pour tous les objectifs du Plan stratégique.
- Élargir l'interface entre sciences et politiques afin de tenir compte des savoirs autochtones et locaux en plus des savoirs scientifiques, et consolider les interfaces entre les niveaux mondial, national et communautaire pour générer des connaissances, les diffuser et les appliquer.



La voie à suivre

En 2014, les PMDB-4 soulignaient un manque de progrès inquiétant dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique, et ce rapport confirme que les progrès sont loin d'être suffisants. Néanmoins, les expériences des peuples autochtones et communautés locales font état de plusieurs tendances positives, à la fois sur le terrain et dans les politiques. D'abord, la reconnaissance et le respect des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière durable augmentent. De plus en plus de recherches confirment l'efficacité des régimes fonciers et des systèmes de gestion des ressources des peuples autochtones et des communautés locales dans la gestion des écosystèmes et la conservation des habitats et de la diversité génétique. En second lieu, des progrès tangibles ont été accomplis pour favoriser le rapprochement des savoirs traditionnels et des savoirs scientifiques sur le terrain afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles, en partie grâce au recours aux technologies innovantes. Enfin, la circulation des informations entre les réseaux locaux et mondiaux s'est améliorée.

Malgré les progrès réalisés, de manière générale l'exploitation non durable continue de provoquer la disparition et la détérioration des écosystèmes de la planète, au détriment de la biodiversité et des

peuples autochtones et communautés locales. De plus, les conflits et les violations des droits humains restent affreusement répandus, pas uniquement dans le contexte de l'exploitation des ressources, mais aussi dans le domaine de la conservation.

Une collaboration accrue entre de larges secteurs de la société doit être instaurée à l'horizon 2020. Les peuples autochtones et les communautés locales doivent jouer un rôle à part entière dans la réalisation du Plan stratégique : leurs contributions et leurs actions collectives complètent et alimentent les efforts des Parties à la Convention et des autres acteurs à tous les niveaux. À cette fin, cette publication a identifié des actions et des initiatives spécifiques.



Youth training Marowijne - Julie Sutton.



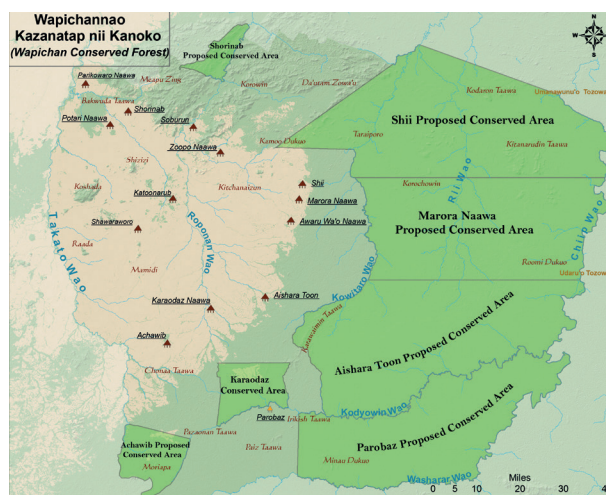
Mangrove Action Project - Asia Office

Actions potentielles clés relatives aux peuples autochtones et communautés locales qui pourraient accélérer les progrès généraux dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique, si elles étaient plus largement appliquées

- Reconnaître que la diversité biologique et la diversité culturelle sont intimement liées, conformément au cadre conceptuel pour la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES-2/4), et les cibler ensemble dans le cadre d'une approche intégrée à la conservation et à l'utilisation durable.
- Consolider les mécanismes de participation des peuples autochtones et des communautés locales aux processus politiques mondiaux et nationaux et à la mise en œuvre nationale et locale.
- Reconnaître les contributions des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique, y compris par leur inclusion dans les processus de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les rapports nationaux.
- Intégrer les savoirs traditionnels et les systèmes coutumiers d'utilisation des ressources dans l'ensemble du Plan stratégique et reconnaître leur rôle pour proposer des approches innovantes aux défis actuels du recul de la biodiversité et du changement climatique.
- Faire respecter les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales conformément au droit international. Toutes les violations des droits humains devraient être

dénoncées publiquement par les gouvernements et justice devrait être faite pour les victimes.

- Reconnaître juridiquement les terres, territoires et ressources des peuples autochtones et des communautés locales.
- Accroître l'appui aux initiatives des peuples autochtones et des communautés locales et veiller à ce qu'elles soient gérées d'une manière appropriée à leur culture et leur soit pleinement accessibles.
- Atténuer les effets néfastes des financements de la biodiversité sur les peuples autochtones et les communautés locales et leurs terres et territoires, en appliquant des protections sociales et le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).



Carte Wapichan avec les zones communautaires de conservation forestières proposées - South Central People's Development Association (SCPD) and South and South Central Rupununi District Tshaos Council. Ron James, SRDC-SCPD

Cette publication présente les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales en matière de mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique. Elle entend compléter la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (PMDB-4) en présentant les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales, et en décrivant leurs contributions à la réalisation de chaque but et objectif du Plan stratégique. À cette fin, les comptes rendus d'actions locales menées dans différentes parties du monde ont été recueillis auprès de membres du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité. Les résultats prouvent que les peuples autochtones et les communautés locales contribuent énormément à la mise en œuvre du Plan stratégique grâce à leurs actions collectives et de terrain, et que dans ce domaine, le potentiel de collaboration future entre les peuples autochtones et les communautés locales et les autres acteurs est significatif.